



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-051

Comité de gestion de la Caisse des écoles - nombre et désignation des représentants - Représentation de la ville de Dreux (Scolarité)

532

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 39 |
| Nombre de présents | 35 |
| Nombre de pouvoirs | 4 |
| Votants | 39 |

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Pouvoirs

Slimane MORDI donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Corinne DUBESSAY donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Caroline VABRE donne procuration à Jean-Michel POISSON, Marie DALENCON donne procuration à Eric DUQUESNOY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

La Caisse des Écoles de Dreux a été créée en 1983. Ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2014.

Le Maire est Président de droit et des représentants du Conseil municipal.

Il convient de fixer le nombre de membres qui ne peut être inférieur à deux, ni supérieur au tiers des membres de l'assemblée municipale.

Il est proposé de fixer le nombre de membres du Conseil municipal à 9.

9 représentants sont à désigner.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Locales, de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant le contraire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 1 voix contre (Valentino GAMBUTO) et 10 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK)

- Fixe à 9 le nombre des représentants du conseil municipal au comité de gestion de la Caisse des écoles
- Décide de voter à main levée
- Désigne :

| 9 membres | |
|-----------|---------------------------|
| 1. | Marie-Françoise SCAVENNEC |
| 2. | André HOMPS |
| 3. | Mattis AÏT-MOUHOUB |
| 4. | Caroline SIMOES |
| 5. | Nadine CHOLIN |
| 6. | Fatiha MESSAOUDI |
| 7. | Caroline BRAY |
| 8. | Halima TAÏBI |
| 9. | Asma SHAHZAD |

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance,

Madame Marie-Françoise SCAVENNEC



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le site internet de la ville de Dreux, le

21 AVR. 2026